# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 avril 2012 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt sept avril deux mille douze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Monique BONNET à Philippe GORCE, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Danièle GUILLAUME à Alain BARDOT, Odile SAUGUES à Alain MARTINET** |
| **Excusé(e)s :** | **Eric SEVRE** |
| **Absent(e)s** : | |
| **Secrétaire** : | **Sandrine CLAVIERES** |

***Monsieur Jérôme GODARD arrive après le vote de la question n°1 et reprend son pouvoir donné à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER.***
***Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote de la question n°1, il confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET et revient avant le vote de la question n°2.***
***Madame Odile VIGNAL arrive après le vote de la question n°2 et reprend son pouvoir donné à Madame Danielle AUROI.***
***Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.***
***Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Madame Havva ISIK avant le vote de la question n°3 et quitte la séance.***
***Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS avant le vote de la question n°4 et quitte la séance (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Monsieur Alain LAFFONT).***
***Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance avant le vote de la question n°6.***
***Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance avant le vote de la question n°8.***
***Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n°23.***
***Madame Patricia AUCOUTURIER donne pouvoir à Madame Corinne NAJIM avant le vote de la question n°37 et quitte la séance.***
***Monsieur Cyril CINEUX donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR avant le vote de la question n°37 et quitte la séance.***
***Monsieur Bernard DANTAL quitte la séance avant le vote de la question n°54.***
***Madame Nicole BARBIN quitte la séance avant le vote de la question n°54.***

# EXTENSION DU PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE ET MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PRISE EN COMPTE D'OPERATION D'AMENAGEMENT

Mesdames, Messieurs,

Pour préserver l'évolution urbaine de certains îlots, garantir la fin de certaines maîtrises foncières, positionner la propriété communale et impulser encore davantage de mixité sociale dans certains secteurs de la Ville qui en sont peu pourvus, et pour accompagner enfin la mutation de certains quartiers, il s'avère nécessaire en application des dispositions de l'article L 211.1 du Code de l'Urbanisme, d'étendre le périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé sur les îlots suivants :

1 – au pied du site Michelin de Cataroux, sur l'îlot délimité par les rues Serge Gainsbourg / l'avenue Barbier Daubrée / la rue Buffon / et la rue Chanterranne.

2 – sur l'îlot délimité par l'avenue Pasteur, la rue du 8 mai 1945, la rue des Salins, le boulevard Jean Jaurès et l'avenue Marx Dormoy.

3 – sur les ensembles bâtis situés de part et d'autre de l'ancien centre commercial du Château des Vergnes, place des Droits de l'Homme.

4 – sur l'îlot délimité par l'avenue de la Margeride, la rue de la Gantière et la rue Fontaine du Bac.

La mise en œuvre de ces quatre extensions entrera en vigueur après affichage en Mairie et accomplissement des mesures de publicité.

Les périmètres d'application du droit de Préemption Urbain renforcé ainsi modifiés seront annexés au document du Plan d'Occupation des Sols.

Une copie de ladite délibération et des plans annexés sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au bureau constitué près du Tribunal de Grande Instance et au Greffe de ce même Tribunal.

Par ailleurs, pour donner encore plus de pertinence et de garantie à cette volonté de préservation de l'évolution urbaine de la ville, il paraît judicieux de doubler ces extensions de Droit de Préemption Urbain renforcé, des périmètres de Prise en Compte des Opérations d'Aménagement correspondants à savoir :

- l'accompagnement de l'évolution du site industriel de Cataroux pour la première,
- la requalification de certaines têtes d'îlot et la participation à l'équilibre de l'offre de logements en location ou accession sociale pour la deuxième,
- l'accompagnement de la reconversion du quartier des Vergnes pour la troisième,
- et l'accompagnement du renouvellement Urbain du quartier de la Fontaine du Bac.

C'est ainsi qu'à l'intérieur des emprises définies ci-dessus, les permis de construire qui seraient susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs pourront se voir opposer, pendant un délai de deux ans, une décision de sursis à statuer, conformément aux dispositions de l'article L 111.10 du Code de l'Urbanisme.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur ces extensions de périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé et sur la création des périmètres de prise en compte d'opération d'aménagement correspondants, telles que figurées sur les plans annexés.

**DELIBERATION**

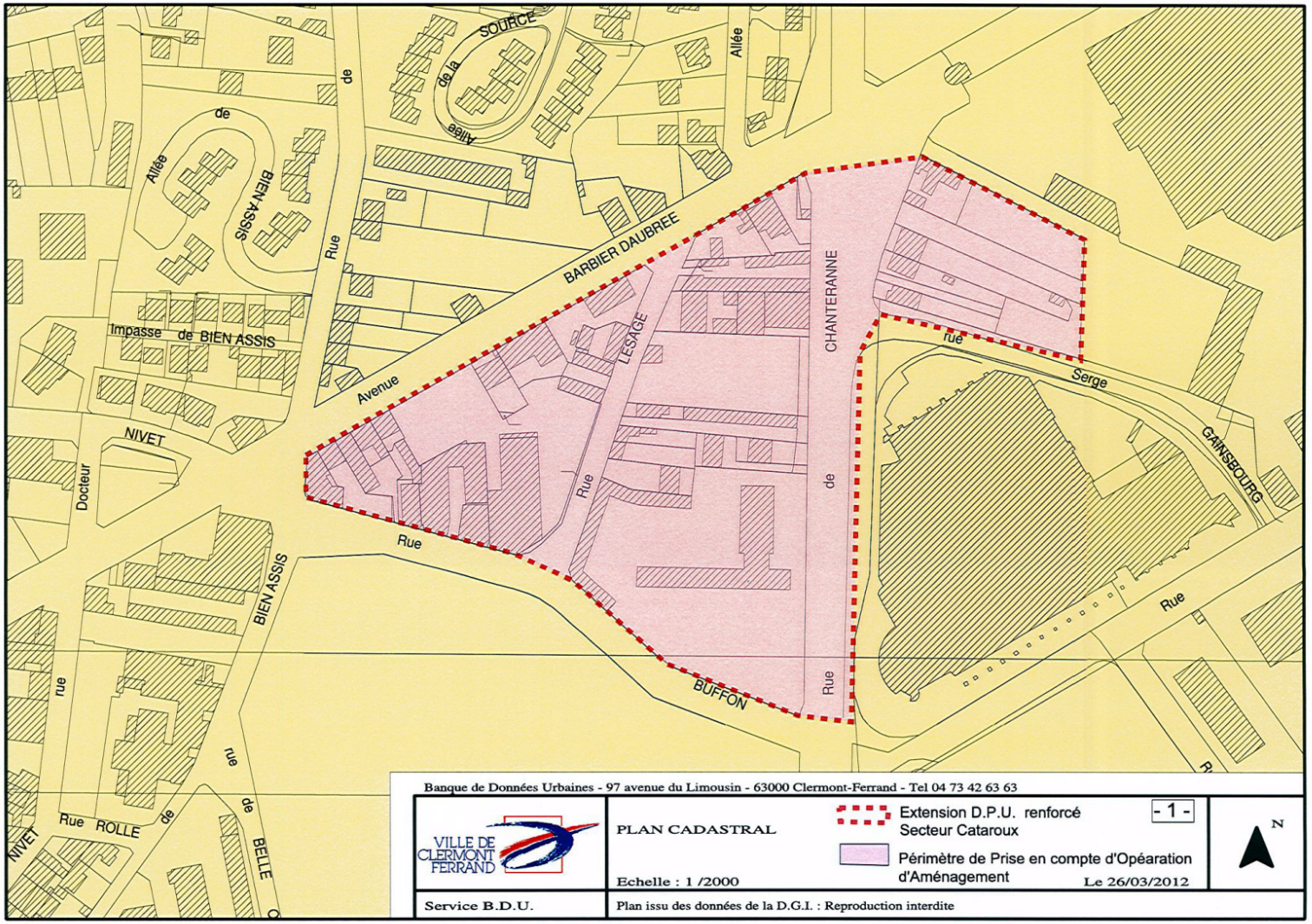
La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

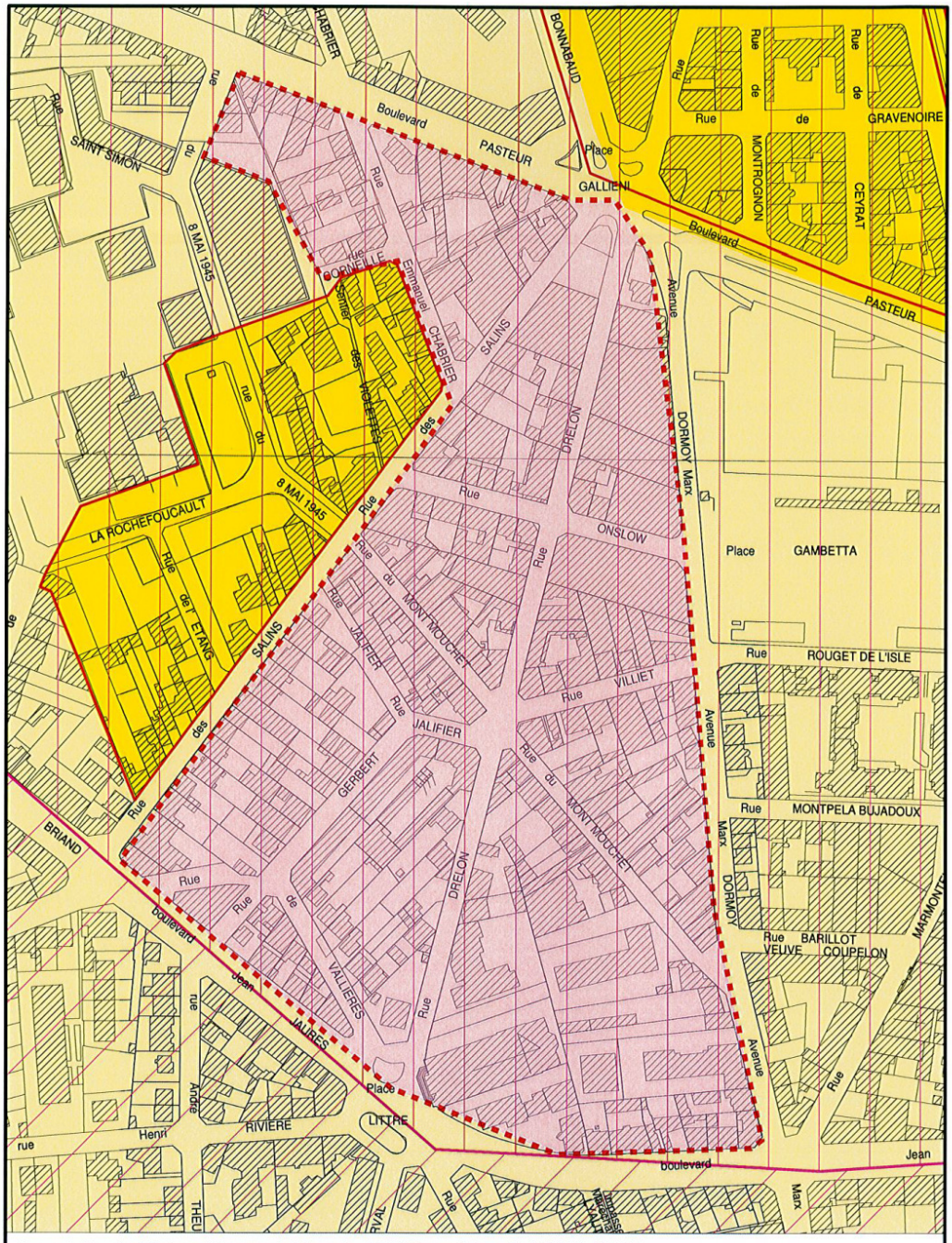
Pour ampliation certifiée conforme.

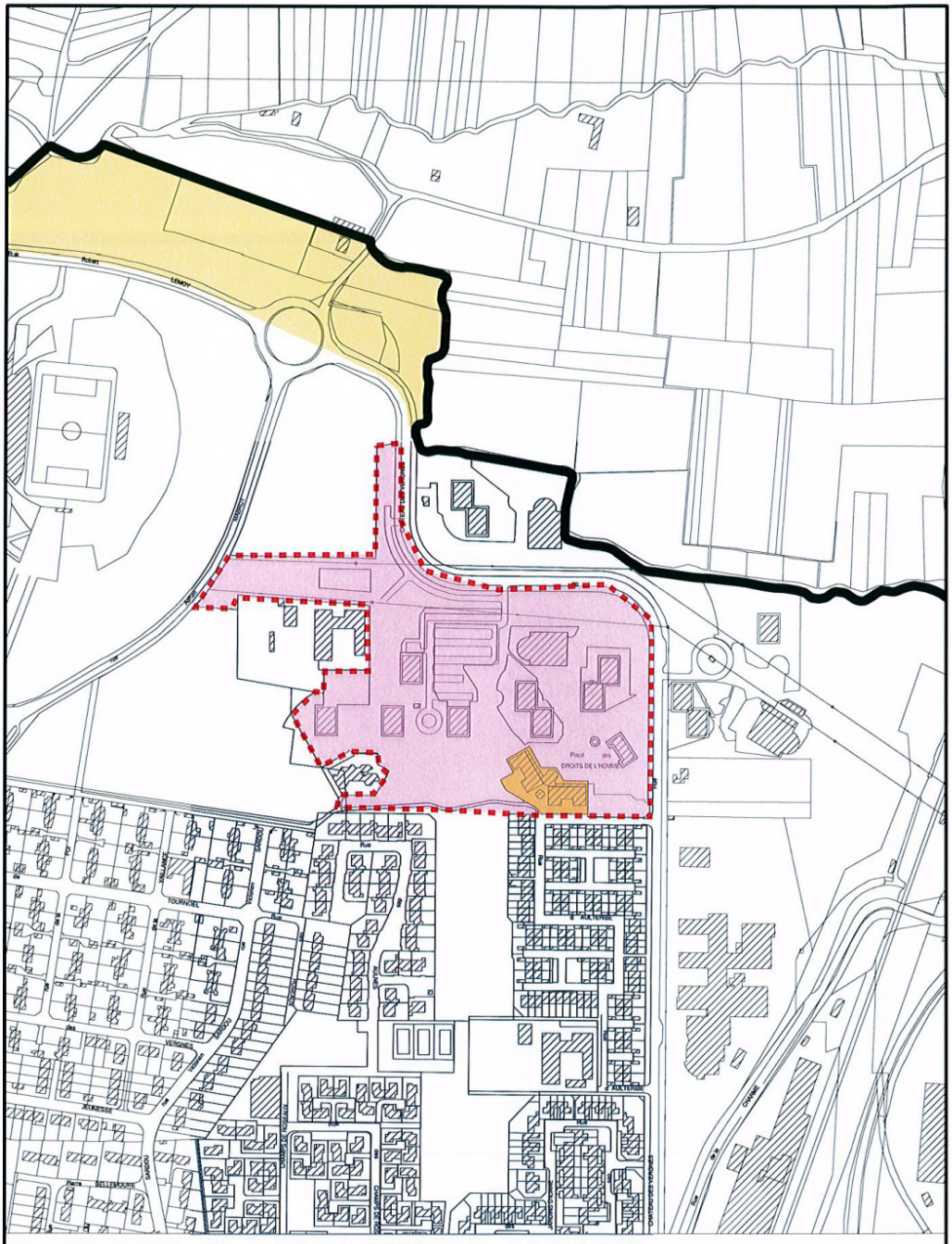
Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mai 2012

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT


SOURCE
de la
Allée
Allée
de
Allée
BIEN ASSIS
de
Rue
BARBIER DAUBREE
Impasse de BIEN ASSIS
Avenue
LESAGE
CHANTERANNE
de
Rue
rue
Serge
GAINSBOURG
NIVET
Docteur
Rue
BIEN ASSIS
Rue
Rue
BUFFON
rue
rue
de
Rue ROLLE
NIVET
de
BELLE
Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63
VILLE DE CLERMONT FERRAND
PLAN CADASTRAL
Echelle : 1 /2000
Extension D.P.U. renforcé Secteur Cataroux
Périmètre de Prise en compte d'Opéaration d'Aménagement
- 1 -
Le 26/03/2012
N
Service B.D.U.
Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite


Boulevard PASTEUR
Place GALLIENI
BONNABAUD
Rue de GRAVENOIRE
Rue de MONTROGNON
Rue de CEYRAT
Boulevard PASTEUR
Avenue DORMOY Marx
Place GAMBETTA
Rue ROUGET DE L'ISLE
Avenue DORMOY Marx
Rue MONTPELA BUJADOUX
Rue VEUVE BARILLOT COUPELON
Avenue MARMONTEL
Rue SAINT SIMON
8 MAI 1945
Rue Emmanuel CHABRIER
Rue des VIOLETTES
LA ROCHEFOUCAULT
Rue de l'ETANG
Rue SALINS
Rue ONSLOW
Rue DRELON
Rue du MONT MOUCHET
Rue VILLIET
Rue JALIFIER
Rue GERBERT
Rue VALLIERES
Rue JAURES
BRIAND
boulevard
Place LITTRE
RIVIERE
Henri
André
Jean
Marx
Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63
VILLE DE CLERMONT FERRAND
PLAN CADASTRAL
Extension D.P.U. renforcé Secteur Salins
Périmètre de Prise en compte d'Opération d'Aménagement
- 2 -
N
Echelle : 1 /2500
Le 26/03/2012
Service B.D.U.
Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite




Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63

VILLE DE CLERMONT FERRAND

PLAN CADASTRAL

Extension D.P.U. renforcé
Secteur Centre Commercial Château des Vergnes

- 3 -

Périmètre de Prise en compte d'Opération d'Aménagement

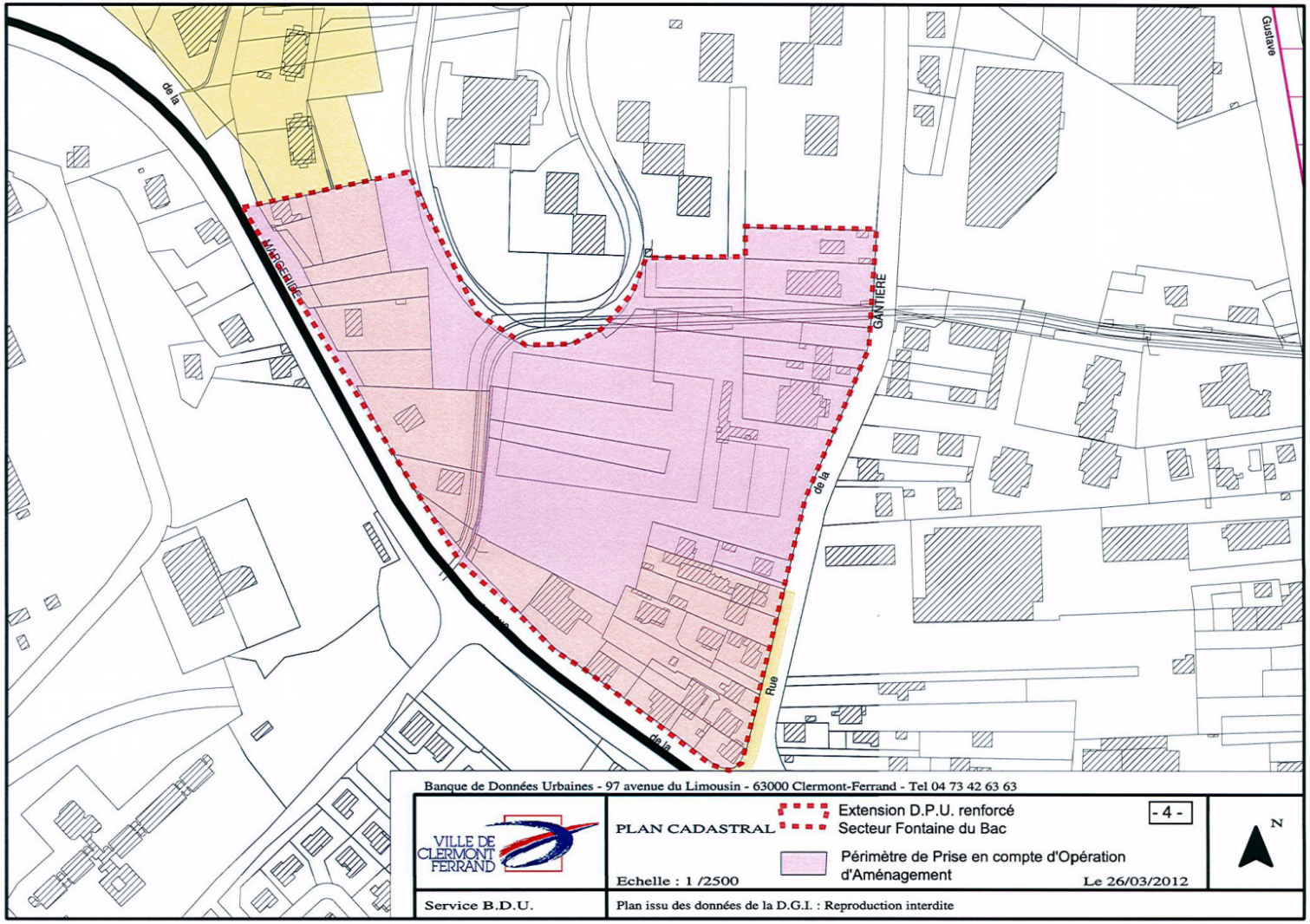
Echelle : 1 /5000

Le 26/03/2012

N

Service B.D.U.

Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite


de la
MARGERIDE
GANTIERE
de la
Rue
de la
Gustave
Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63
VILLE DE CLERMONT FERRAND
PLAN CADASTRAL
Extension D.P.U. renforcé
Secteur Fontaine du Bac
- 4 -
Périmètre de Prise en compte d'Opération d'Aménagement
Echelle : 1 /2500
Le 26/03/2012
N
Service B.D.U.
Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite